

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**OBJET : LOGEMENT POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

Rapporteur : Monsieur Stéphane GRASSET

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>25-06-2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, Le 1<sup>ER</sup> juillet à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE</b></p> <p>25-06-2024</p>	<p><b>Présents :</b> M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Madame Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, Monsieur Bruno GUILLON, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Véronique HUYNH.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p><b>Excusés représentés :</b> Madame Annie SAINCILY donne pouvoir à Madame Elisabeth VERLY Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Lorraine WEISS donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH Monsieur Frank MARQUET donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>03-07-2024</p>	<p><b>Absents :</b></p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-11-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

## **2024-07-01/11 LOGEMENT POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2124-32 et L.2222-11,

Vu la loi n° 90-1067 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, et notamment son article 21 modifié par l'article 67 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, modifié par le décret n° 2013-651 du 19 juillet 2013, portant réforme du régime des concessions de logement, codifiées aux articles R2124-64 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du 30 juin 2015 établissant la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction par nécessité absolue de service,

Vu la délibération du 99 992021 ouvrant le poste de responsable des gardiens,

Considérant le recrutement d'un responsable des gardiens pour assurer de manière récurrente, la supervision, la suppléance et le remplacement des gardiens du gymnase du Pré-Saint-Jean, du Château du Haut-Buc, du Théâtre des Arcades de Buc, et du stade André Dufranne,

Considérant que son emploi est soumis à un système d'astreinte et comprend, en dehors de ses heures de travail et des heures d'ouverture des locaux, des missions de gardiennage, de surveillance, d'entretien, de mise en sécurité et d'accueil téléphonique ou physique,

Considérant que ces missions qui rendent indispensable la présence constante de l'agent dans les lieux du service ou à proximité, y compris la nuit et le week-end, justifient, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, l'usage d'un logement concédé par nécessité absolue de service,

Considérant que l'attribution des logements pour nécessités absolues de services (NAS) a été définie par la délibération susvisée,

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des emplois bénéficiant de tels logements,

Considérant que la collectivité peut également attribuer des logements au titre d'une convention d'occupation précaire (COP) pour certains emplois soumis à une obligation d'astreintes,

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de dresser la liste des emplois concernés et de prendre les décisions individuelles d'attribution en application de la délibération relative à l'attribution des logements communaux,

Considérant que la réalisation de ces astreintes et sujétions particulières nécessite la mise à disposition d'un logement situé à proximité de son lieu de service,

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20240704-2024-07-01-11-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024
--

Considérant qu'il s'avère nécessaire de prévoir une nouvelle attribution au regard des nécessités de service,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 25 juin 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane GRASSET,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

Modifie La délibération n° 2015-06-30/09 du 30 juin 2015 établissant la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction par nécessité absolue de service.

Ajoute l'emploi de Responsable des gardiens et de la logistique dans la liste des emplois pouvant faire l'objet d'une attribution de logement par nécessité absolue de service (NAS), ainsi qu'il suit :

Liste des emplois éligibles à un logement par NAS	
Emploi	Motivation
Gardien du Gymnase du Pré-Saint-Jean	Gardiennage des équipements : Rondes, surveillances des abords
Gardien du Château du Haut-Buc	
Gardien du Théâtre des Arcades de Buc	
Gardien du Stade André Dufranne	
Responsable des gardiens et de la logistique	
	Ouverture et fermeture des salles tôt le matin, tard le soir ainsi que les week-ends
	Entretien des équipements.

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions individuelles d'attribution

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 04-07-2024  
Rendu exécutoire le : 04-07-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

*Morelli*



Buc, le 03/07/2024

Le Maire  
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-11-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-11-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

# Acte à classer

2024-07-01-11

1 En préparation      2 Pour signature      3 Prêt à transmettre      4 En attente retour  
Préfecture      5 > AR reçu <      6 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-07-04T19-41-48.03 ( MI254117618 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240704-2024-07-01-11-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Logement pour nécessité absolue de service

Date de décision : 04/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-07-01-11 Logement pour  
nécessite absolue de service.PDF](#)      Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/07/24 à 16:32

Date 04/07/24 à 16:32

Date 04/07/24 à 19:41

Date 04/07/24 à 19:41

Date 04/07/24 à 19:45

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 4 juillet 2024 19:46  
**À:** Service Commande Publique  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-07-01-11

## **':: Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-07-01-11, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240704-2024-07-01-11-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2024-07-01-11

Objet : Logement pour nécessité absolue de service

Date de décision : 04/07/2024

Date de transmission : 04/07/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>